



## INFORMATION RECENSEMENT

### **Le recensement à 16 ans**

Vous allez avoir 16 ans, ou vous avez 16 ans depuis peu ?  
Vous êtes concerné par le recensement !

#### Le recensement est une obligation légale

Depuis janvier 1999, **tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.** Si vous résidez à l'étranger, vous devez vous rendre au consulat de France.

Il est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire.** En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales.

**La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement, à conserver précieusement.** En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

**Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans** si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

#### Autre possibilité : le recensement citoyen en ligne

Disponible 24 h/24, 7 jours/7, la procédure est simple et gratuite.

Il suffit de créer un compte sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) pour accéder à la démarche « Recensement citoyen obligatoire », puis de numériser les documents demandés ainsi la personne reçoit l'attestation directement dans son espace confidentiel sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr).



## INFORMATION

### CARTE « Génération #HDF »

### C'EST A VOUS DE FAIRE LES DEMARCHES INFORMATIQUES

Gratuite et réservée aux lycéens et apprentis des Hauts-de-France, la carte Génération ouvre droit à de nombreuses aides pour l'acquisition des manuels scolaires et des équipements nécessaires à la scolarité ou l'apprentissage.

#### **Une aide pour les manuels scolaires et le matériel professionnel**

Pour les lycéens des filières générales, technologiques et professionnelles, une aide de 100 euros pour la première année et 55 euros les années suivantes, est ainsi accordée.

Pour les apprentis qui démarrent une formation, l'aide est de 200 euros la première année de contrat pour les apprentis primo-entrants pour l'achat de fournitures et manuels scolaires, de matériel professionnel ou d'équipements de sécurité.

#### **Des bons plans toute l'année pour les loisirs**

Tout au long de l'année, la carte Génération offre également à ses détenteurs la possibilité de bénéficier de nombreux bons plans dans les domaines du spectacle, de la culture, du sport, de la citoyenneté, du tourisme et des loisirs.

La Région propose aussi des places à gagner pour de nombreux événements (concerts, matchs sportifs, etc.)

*Pour leur carte, les nouveaux lycéens doivent se connecter sur « [generation.hautsdefrance.fr](http://generation.hautsdefrance.fr) » rubrique « Mon espace Génération #HDF ». Pour les lycéens ayant déjà une carte, le renouvellement se fera automatiquement.*